

ACTES DES AUTORITES TERRITORIALES

SERVICE DES DOUANES

COURS DES CHANGES

pour l'application des droits et taxes de douane
(Arrêté n° 2224 D du 9 septembre 1961)

(Période du 8 mars au 21 mars 1990 inclus)

PAYS	DEVICES	Cours en francs Pacifique
Allemagne fédérale.....	1 deutsche Mark	61,47
Australie.....	1 dollar	79,37
Autriche.....	1 schilling	8,74
Belgique.....	1 franc belge	2,95
Canada.....	1 dollar canadien	87,78
Danemark.....	1 couronne danoise	16,01
Espagne.....	1 peseta	0,95
Etats-Unis d'Amérique....	1 dollar US	104,23
Fidji.....	1 dollar	68,58
Grande-Bretagne.....	1 livre sterling	172,38
Hong Kong.....	1 dollar	13,34
Italie.....	100 lire	8,32
Japon.....	100 yens	70,31
Norvège.....	1 couronne norvég.	15,91
Nouvelle-Zélande.....	1 dollar	61,53
Pays-Bas.....	1 florin	54,59
Portugal.....	1 escudo	0,69
Singapour.....	1 dollar	55,70
Suède.....	1 couronne suédoise	17,02
Suisse.....	1 franc suisse	69,72

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

Changement de régime matrimonial

Suivant requête en date du 23 février 1990, Monsieur Huu Vuong NGUYEN et Madame Catherine, Pascale, Gilberte VIVOT, son épouse, demeurant tous deux à PAPENOO, P.K. 18,300 côté mer, représentés par Maître Jacques VALLET, avocat à la Cour d'Appel de PAPEETE, ont demandé au Tribunal de Première Instance l'homologation d'un acte passé en l'Etude de Maître SOLARI le 2 février 1990 aux termes duquel les époux ont décidé d'adopter le régime de séparation de biens en remplacement du régime de communauté légale sous lequel ils avaient contracté mariage.

ETABLISSEMENTS JEAN VOGNIN
Société anonyme au capital de 50.000.000 F CFP
Siège : PAPEETE, zone industrielle de Fare Ute
R.C.S. PAPEETE n° 1252-B

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 31 décembre 1989, et des conseils d'administration subséquents, que le capital social a été augmenté de 20.300.000 F CFP, par voie d'émission au pair de 2.030 actions chacune, toutes souscrites et libérées intégralement par compensation ; que la valeur nominale des actions de 10.000 F CFP a été ensuite réduite à 2.850 F CFP lors de la réduction du capital de 70.300.000 F CFP à 20.035.500 F CFP.

Il résulte de ce qui précède les modifications ci-après aux mentions antérieurement publiées.

Article 6 — CAPITAL SOCIAL

*Ancienne mention**Nouvelle mention*

Le capital social est fixé à 50.000.000 F CFP, divisé en 5.000 actions de 10.000 F CFP chacune entièrement libérées.

Le capital social est fixé à 20.035.000 F CFP, divisé en 7.030 actions de 2.850 F CFP chacune entièrement libérées.

Pour avis et mention,
Le conseil d'administration.

ANNONCES DIVERSES

ASSOCIATION FOOTBALL CLUB DE FAAA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :

Président	: VICENTE André
Président délégué	: COWAN Emile
Vice-président	: MARMOUYET Eric
Secrétaire générale	: EMERY Brigitte
Secrétaire adjoint	: COWAN Teva
Trésorier	: LEANCE Félix
Trésorier adjoint	: MOREL Eric

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES
DU LYCEE TECHNIQUE DU TAAONE

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :

Présidente	: TERIIEROOITERAI Mirianne
Vice-président	: ARAKINO Barthélémy
Secrétaire	: TROUILLET Jean-Pierre
Secrétaire adjointe	: KRAUSE Iris
Trésorier	: CARABASSE Pierre
Trésorière adjointe	: CLARK Ida
Assesseurs	: HOATAU Thaddée LUXCEY Maurice GRIMOD Daniel